



Biennale de design textile et de surface

Appel à candidatures 2025

1^{ère} édition

Du 08 avril au 1^{er} juin 2025

Préambule

Le Musée de la Toile de Jouy est dédié à la valorisation des cotonnades imprimées à la Manufacture Oberkampf de Jouy-en-Josas entre 1760 et 1843, mais aussi plus largement à l'histoire technique, esthétique, sociale et économique du textile en tant qu'art décoratif et production industrielle. Durant sa période d'activité, la Manufacture de Jouy, fondée par Christophe-Philippe Oberkampf (1738-1815), a produit plus de 30 000 motifs imprimés. Ces derniers ont été imaginés par des dessinateurs et artistes qu'il est possible de considérer comme les premiers « designers textile ». Le Musée a ainsi la vocation de mettre en lumière leurs créations qui s'ancrent dans une époque et véhiculent les tendances et goûts contemporains.

En 2023, l'exposition « *Motifs d'artistes. Une histoire du design dans l'industrie textile depuis le 18^e siècle* » est revenue sur l'origine du métier de designer textile et le rôle des artistes dans la création de motifs. En s'adaptant aux contraintes techniques propres au domaine textile, ces inventeurs de formes ont donné naissance à de véritables ornements, reflets de leur univers artistique, des tendances et des pratiques de consommation de leur temps. Depuis les dessinateurs employés par les manufactures de soieries et d'indiennes, jusqu'à l'apparition de designers textile, l'exposition a questionné la place des artistes, la diversité de leur statut et l'évolution de la reconnaissance de leur art. « *Motifs d'artistes* » a donc ouvert, au Musée de la Toile de Jouy, un cycle d'expositions consacrées au design, certaines monographiques sur des artistes designers d'hier et d'aujourd'hui, d'autres consacrées aux techniques et patrimoines de l'impression textile. Par cette dynamique, le Musée positionne le design textile comme un acte de création incarné, qui donne sens à la pratique de consommation. Dans ce cadre, il a souhaité collaborer avec la TRAME.

La TRAME est la Fédération Française de Design Textile et de Surface. Fondée en 2018, elle a pour objectif de soutenir, représenter, financer et promouvoir les designers textiles et de surface en inspirant et connectant les acteurs du secteur. La TRAME rassemble, représente, conseille et défend les designers textiles autour des idées d'excellence et de diversité créative. Elle souhaite ainsi visibiliser et valoriser le travail des designers.

C'est dans cet élan de valorisation du métier de ces derniers que le Musée de la Toile de Jouy et la TRAME se sont associés pour organiser « *En matière de motifs* », une biennale de design textile qui exposera pendant deux mois, cinq designers (individuels ou studio) et un invité d'honneur.

La première édition se tiendra du 08 avril au 1^{er} juin 2025 au Musée de la Toile de Jouy et est ouverte à tous les designers textile et de surface professionnels, exerçant seuls ou en collectifs.



Objectifs et organisation de la Biennale « En matière de motifs »

« En matière de motifs » a pour but de valoriser le travail de 5 designers ou studios de design textile et de surface en le présentant dans son ensemble : du processus créatif au produit fini.

L'exposition des pièces des designers sélectionnés se déroulera du 08 avril au 1^{er} juin 2025 au Musée de la Toile de Jouy.

Conditions de participation et de candidatures

Peuvent candidater à participer à « En matière de motifs » tous les professionnels reconnus et en activité à l'échelle nationale et/ ou internationale dans le domaine du design textile et de surface.

Chaque participant présente un projet dont il est effectivement créateur, seul ou avec son studio, sous réserve de l'accord de l'ensemble des membres du studio. Au dépôt de la candidature, le participant au nom du studio est désigné représentant de l'ensemble du studio.

La copie ou la présentation de modèles créés par un ou plusieurs tiers ne travaillant pas en collaboration avec le designer, ne sont pas autorisées.

La copie ou la présentation de modèles créés par les membres d'un studio, sans l'accord de l'ensemble des membres du studio n'est pas autorisée.

Chaque participant a la possibilité de présenter entre cinq et huit éléments de travail au maximum pouvant être réalisés selon des techniques diverses, au choix du designer.

Parmi l'ensemble des éléments présentés par chaque candidat, au moins un d'entre eux doit être le résultat d'une commande ayant fait l'objet d'une exploitation commerciale par un client du participant. Ce travail sera présenté accompagné de son processus créatif et de son édition finale. L'accord écrit de la marque cliente pour l'exposition de ce produit dans le cadre de la Biennale est alors nécessaire : le participant joindra cette autorisation à son dossier de candidature.

Dépôt et composition des dossiers de candidatures

Les dossiers de candidatures complets sont à transmettre sous format numérique avant le 30 novembre 2024 à 23h59, heure française :

- à l'adresse électronique suivante : museetdj@jouy-en-josas.fr
- dans un mail unique par participant avec lien vers un seul dossier sécurisé (type We Transfer)

Toute question sur la constitution du dossier est à adresser à museetdj@jouy-en-josas.fr. Aucune information sur la pertinence/conformité des éléments de travail ne sera donnée en amont de la sélection.

Tout dossier incomplet ou parvenu après cette date ne pourra être pris en considération.

Chaque dossier devra comporter :

- Le formulaire d'inscription joint à cet appel à candidatures dûment rempli (Annexe 1)
- Un book, avec références de projets réalisés et aboutis (reproductions HD) afin d'illustrer l'évolution de la carrière du designer (maximum 10 projets significatifs) ou du studio.
- Un C.V.
- Des reproductions HD de chaque élément de travail présenté. Chaque élément de travail sera accompagné de son processus créatif. Au moins un des éléments de travail doit être assorti de



son processus créatif et d'un exemplaire du produit final (présentation commerciale et photographie HD).

- L'autorisation écrite de la marque cliente et éditrice du produit final présenté (Annexe 2)
- Une note d'intention d'une dizaine de lignes expliquant la démarche artistique du designer et argumentant le choix des éléments de travail présentés.

Un accusé de réception du dossier complet et de participation effective à la Biennale sera adressé par voie électronique à chaque candidat. L'adresse courriel du Musée de la Toile de Jouy étant soumise à un pare-feu, chaque participant devra s'assurer de recevoir un accusé de réception dans les 7 jours suivant l'envoi de sa candidature. A défaut d'accusé reçu, il appartient à chaque participant de prendre contact avec le Musée pour procéder à un éventuel renvoi de dossier par voie électronique dans le délai imparti (30 novembre 2024, 23h59). Le Musée décline toute responsabilité s'agissant de tout incident technique ou informatique lié à la bonne réception du dossier de candidature.

Calendrier et processus de sélection

Biennale « *En matière de Motifs* », dates à retenir :

- Date limite de réception des dossiers complets : **30 novembre 2024 à 23h59, heure française.**
- Sélection des dossiers : **décembre 2024**
- Résultat de la sélection : **janvier 2025**
- Exposition des projets sélectionnés : **du 08 avril au 1^{er} juin 2025**

Les dossiers complets seront étudiés par des membres de la TRAME et des collaborateurs du Musée de la Toile de Jouy.

La libre participation implique l'acceptation des modalités du présent appel à candidature ainsi que de la sélection faite par l'équipe du Musée et des membres de la TRAME dont l'avis est souverain dans le processus de sélection. Aucun avis ne sera communiqué aux participants sur le processus de sélection final. Le Musée transmettra à tout participant non sélectionné une attestation de destruction de l'ensemble des éléments reçus dans les dossiers de candidatures.

L'équipe du Musée veille au bon déroulement de l'appel à candidature, à la conservation et à l'intégrité de présentation des dossiers sélectionnés. Le Musée se réserve la possibilité de disqualifier toute participation frauduleuse ou contraire aux modalités du présent appel à candidature.

En cas de raisons indépendantes de sa volonté, force majeure, cas fortuit, ou du fait d'un participant à l'appel à candidature ou d'un tiers, ou de causes extérieures (telles que les conflits sociaux, l'intervention des autorités civiles ou militaires, les catastrophes naturelles, les pandémies ou crise sanitaire, les incendies, les dégâts des eaux, le mauvais fonctionnement ou l'interruption du réseau des télécommunications ou du réseau électrique), le programme de la Biennale « *En matière de motifs* » pourrait être modifié, reporté ou annulé partiellement ou totalement par l'équipe du Musée, sans préavis particulier. Aucune réclamation ou demande de dédommagement de quel que type que ce soit ne pourra être formulé par les participants.

Toute modification de calendrier relatif à la Biennale sera notifiée par écrit expressément aux participants.



Modalités d'exposition du travail des designers sélectionnés

Les modalités générales sur le prêt et l'exposition des éléments de travail présentés lors de la Biennale « *En matière de Motifs* » feront l'objet d'une convention signée en amont entre chaque designer ou représentant du studio de design sélectionné et le Musée de la Toile de Jouy, incluant une autorisation de reproduction du travail présenté.

Le travail des designers sélectionnés sera présenté du 08 avril au 1^{er} juin 2025 dans la salle d'exposition temporaire du Musée de la Toile de Jouy, 54 rue Charles de Gaulle, 78350 Jouy-en-Josas.

La programmation, la scénographie générale et la promotion de l'ensemble de la Biennale sont confiées à l'équipe du Musée. Il est entendu que le designer participant pourra, le cas échéant, faire part de toute remarque relative à l'histoire de son travail et à son intégration imaginée dans la scénographie. L'équipe du Musée s'engage à les prendre en considération autant que possible pour améliorer la scénographie finale.

Chaque élément de travail présenté doit être en état d'être exposé.

Un constat d'état préalable sera établi par une personne qualifiée désignée par le Musée le jour de livraison des éléments de travail en ses murs et à leur départ à l'issue de la Biennale. Les dates seront précisées individuellement à chaque designer.

Le conditionnement, l'acheminement et tout frais de transport aller et retour des éléments de travail exposés au Musée de la Toile de Jouy sont à la charge et sous la responsabilité de chaque designer, selon un calendrier et des modalités logistiques discutés au préalable avec le Musée.

Le matériel (audiovisuel, construction de la scénographie) nécessaire à la mise en place de l'exposition sera fourni et pris en charge par le Musée de la Toile de Jouy, conformément aux modalités convenues en amont.

Le soclage et l'encadrement de chaque élément est à charge du designer qui se rapprochera, une fois sélectionné, du Musée pour définir les modalités de présentation de son travail afin d'assurer l'harmonie esthétique de l'ensemble de l'exposition. Toute spécificité d'accrochage concernant les œuvres sera précisée par le designer en amont de la date de livraison de son travail.

Les équipes du Musée accrochent et/ou positionnent les éléments de travail mis à disposition prêts à être exposés, conformément à la scénographie.

L'assurance des éléments exposés est prise en charge par le Musée de la Toile de Jouy pour toute la durée de la Biennale. Du jour de leur arrivée et jusqu'à leur départ du Musée, ces éléments sont sous la responsabilité de ce dernier.

Dans le cadre du présent appel à candidatures, le travail des designers sélectionnés est mis à disposition du Musée à titre gratuit, pour la durée de la Biennale, à des fins d'exposition dans les murs du Musée et de communication interne et externe au Musée de la Toile de Jouy.